« Mon Compte FFF », Mode d'emploi :

Nous vous informons que « Mon Compte FFF » est désormais accessible depuis le site Internet du District en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF» présent en haut de l'entête de votre site.

Vos internautes ont donc maintenant la possibilité de créer leur compte FFF ou de s'y connecter à partir de votre site Internet.

<u>Précisions concernant la création des comptes :</u>

Voici la procédure pour créer son compte personnel :
• Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.
• Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès

- Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe ;
- Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZVOUS» et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

<u>Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Délégués) :</u>

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

- lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES» ;
- consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS » ;
- prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;
- saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

<u>Précisions concernant les sanctions disciplinaires :</u>

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.